GAMA DE SOUZA iago

ING2-GMF1

<

Dossier 1 – Etude de contrat (6 points)

1.1) Vérifier les condition de validité du contrat passé par Fabien DURIS avec M. BARTOU afin de déterminer s’il pourrait en demander l’annulation.

Afin de déterminer la validité d’un contrat et s’il pourrait être annuler, il faut vérifier les 3 conditions stipulés par l’arcile 1128 du code civil.

-Le consentement

-La capacité

-Le contenue du contrat

La capcité est validé car ils sont majeurs, capacité d’exercice et capacité de jouissance

Le contenue du contrat est validé car les articles achetés sont écrits sur la facture.

Le consentement est validé car il a signer le contrat. Acceptation expresse, réalise l’accord des volontés et forme le contrat.

(erreur sur la prestation : une personne achète un chandelier en laiton en croyant acheter de l’or)

Ice nous pouvons citer le dol, erreur provoquée par des mensonges, ou en dissimulant à son cocontractant des informations déterminantes.

Cependant, M. DURIS s’est à peine approché de la marchandise et a passé commande, rien dans le texte nous affirme que cette marchandise était réellement de la lavande vrai ou du lavandin mais dans la facture il s’agit bien du lavandin. Il s’agit peut être d’un mensonge ou d’un manque de communication entre les deux parties.

(Je ne sais pas si on peut annuler le contrat)

1.2) Déterminer devant quelle juridiction Fabien DURIS devrait éventuellement porter son litige s’il n’arrivait pas à s’entendre avec M.BARTOU.

Chambre du commerce

Prudhomme, cassation, assises, martial, chambre du commerce, cours d’appel

1.3) La clause résolutoire précise les engagements dont l’inexécution entraînera la résolution du contrat.

L’article 19 des conditions générales de vente, stipule qu’en cas de mauvaise exéution du contrat, le créancier adressera au débiteur une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. Le contrat peut être rompu après un delai de un mois en cas de non exécution par le débiteur